

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, tenue mercredi 2 avril 2025 à 18 h 30, au siège social de la Caisse de Saint-Prosper en virtuel.

L'assemblée est présidée par Madame Fanny Bisson, accompagnée de Madame Suzanne Campeau Guenette, secrétaire d'assemblée et Madame Claudia Faucher, Directrice générale de la Caisse.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Madame Bisson, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres de la Caisse.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Madame Bisson invite les membres à regarder une capsule vidéo de Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Madame Bisson débute avec quelques informations utiles pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions pendant l'assemblée. Par la suite, elle fait la lecture des règles pour participer à l'AGA.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Madame Fanny Bisson recommande la nomination de Madame Claudia Faucher, Directrice générale de la caisse et Madame Louiselle Jacques comme personnes scrutatrices.

Sur une proposition faite par (retiré) et appuyée par (retiré), la recommandation de nomination des personnes scrutatrices est adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Madame Suzanne Campeau Guenette fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition faite par (retiré) et appuyée par (retiré), l'adoption de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 2 avril 2024

Le procès-verbal de l'AGA du 2 avril 2024 a été déposé au préalable sur le site internet de la Caisse, les membres pouvaient en prendre connaissance avant l'AGA du 2 avril 2025. La lecture du procès-verbal n'est pas requise.

Sur une proposition faite par (retiré) et appuyée par (retiré), l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 2 avril 2024 est adoptée à l'unanimité.

2.5 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2024 a été déposé au préalable sur le site internet de la Caisse, les membres pouvaient en prendre connaissance avant l'AGA du 2 avril 2025. La lecture du procès-verbal n'est pas requise.

Sur une proposition faite par (retiré) et appuyée par (retiré), l’adoption du procès-verbal de l’Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2024 est adoptée à l’unanimité.

3. RETOUR SUR L’ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d’administration

Madame Claudia Faucher présente les membres qui composent le conseil d’administration. Le rapport du conseil d’administration, les principales réalisations et les orientations de la Caisse sont présentés par Madame Fanny Bisson et Madame Claudia Faucher.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Madame Suzanne Campeau Guenette présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Aucune situation de conflit d’intérêts. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l’égard de la Caisse ont été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s’appliquent. La Caisse n’a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Madame Claudia Faucher présente les résultats financiers du Mouvement Desjardins et explique les faits saillants.



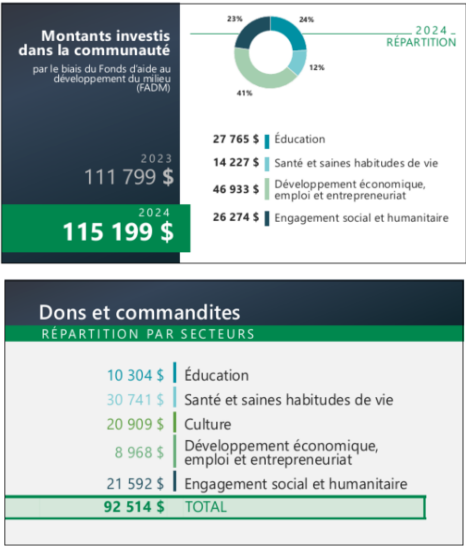
Une capsule vidéo présente les résultats financiers de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce au 31 décembre 2024.

Aucune question de la part des membres.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Suzanne Campeau Guenette, présente le rapport sur l’utilisation du Fonds d’aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements dans le milieu. En 2024, la Caisse a versé à partir du Fonds d’aide au développement du milieu un montant de 115 199 \$ pour soutenir plusieurs projets structurants sur son territoire. Elle a aussi versé 92 514 \$ en dons et commandites.





Madame Suzanne Campeau Guenette, informe les membres que le conseil d’administration de la Caisse a adopté un nouveau Plan d’engagement et de proximité auprès des membres et de la communauté.

Des remerciements ont été faits aux membres qui ont participé à notre sondage de consultation tenue du 14-10-2024 au 28-10-2024.

Un rappel a été fait par Madame Campeau Guenette que la Caisse possède une politique de contribution et est disponible sur le site Internet de la Caisse. Cette politique présente nos priorités d’investissement pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître les types des projets attendus par la Caisse ainsi que le processus de réception et d’analyse des projets.

Les priorités d’investissement du FADM, des dons et commandites de la Caisse et quelques exemples illustrant nos priorités d’investissement sont présentés par Madame Suzanne Campeau Guenette.

Priorités d’investissement	
• Réussite éducative et formation	Gala du mérite académique, Polyvalente des Abénakis
• Santé et saines habitudes de vie	Parcours d’hébertisme, Saint-Benjamin
• Sports, loisirs, arts, culture et tourisme	Nashville en Beauce
• Services de proximité et organismes communautaires	Comité Premiers secours, Saint-Prospér

Le Fonds du Grand Mouvement soutient des initiatives qui influencent positivement la vitalité des collectivités. En Chaudière-Appalaches c’est 1,7 M\$ qui ont été remis à 5 organismes en 2024.



- Les programmes de finance solidaire :
- Microcrédit Desjardins aux entreprises :
 - Fonds d’Entraide Desjardins
 - Créavenir

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des membres.

5. **PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE**

5.1 **Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)**

Une capsule vidéo est présentée aux membres pour rappeler le fonctionnement du calcul de la ristourne.

Une autre capsule vidéo est présentée aux membres sur la proposition du partage des excédents annuels. La répartition des excédents de la Caisse et la recommandation du conseil d’administration sont expliquées et présentées aux membres, par la directrice générale, Madame Faucher.



Sur une proposition faite par (retiré) et appuyée par (retiré), la proposition sur la répartition des excédents annuels est acceptée.

L’adoption de cette recommandation sera votée en différé à la suite de l’Assemblée générale annuelle.

5.2 **Élection des membres du conseil d’administration**

5.2.1 **Nomination des officiers pour la période des élections**

Madame Fanny Bisson est nommée présidente d’élection et Madame Claudia Faucher est nommée secrétaire d’élection.

5.2.2 **Rapport du comité de mise en candidature**

Madame Bisson fait la lecture du rapport du comité de Mise en candidature. Quatre postes sont à combler, la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse, le Code de déontologie de Desjardins et le profil collectif du conseil d’administration.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Madame Suzanne Campeau Guenette
Madame Caroline Larivière
Madame Jocelyne Lavoie
Monsieur Marc-Antoine Poulin

Le tableau synthèse des candidatures reçues et les critères recherchés pour un poste au conseil d'administration sont présentés.

5.2.4 Élection par acclamation

Nous avons 4 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures égales au nombre total de postes à combler. Les quatre personnes candidates ont été déclarées élues par acclamation et félicitées par la présidente, Madame Fanny Bisson.

Madame Suzanne Campeau Guenette
Madame Caroline Larivière
Madame Jocelyne Lavoie
Monsieur Marc-Antoine Poulin

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Madame Bisson rappelle les éléments sur lesquels les membres sont appelés à voter :

- la répartition des excédents annuels (ristournes) ;
- le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) ;

Dès la fin de l'AGA, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 6 avril 2025. Il y a 3 moyens simples de voter, par AccèsD en ligne, AccèsD, services mobiles et aux bornes de votation de nos 2 centres de services, Saint-Côme et Saint-Prospér, jeudi 3 avril et vendredi 4 avril.

La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site internet de la Caisse.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Madame Bisson tient à remercier tous les membres pour leur présence à cette assemblée générale annuelle, elle remercie également tout le personnel de la Caisse pour leur engagement à toujours mieux vous servir, vous les membres.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le vote a pris fin le 6 avril 2025 à 23 h 59 quant aux propositions soumises lors de L'AGA soit, l'adoption de la répartition des excédents annuels, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne.

246 membres ont exercé leur droit de vote, 97,56 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site internet de la Caisse. L'assemblée générale est officiellement levée le 8 avril 2025 à 12h04.